Image not found or type unknown

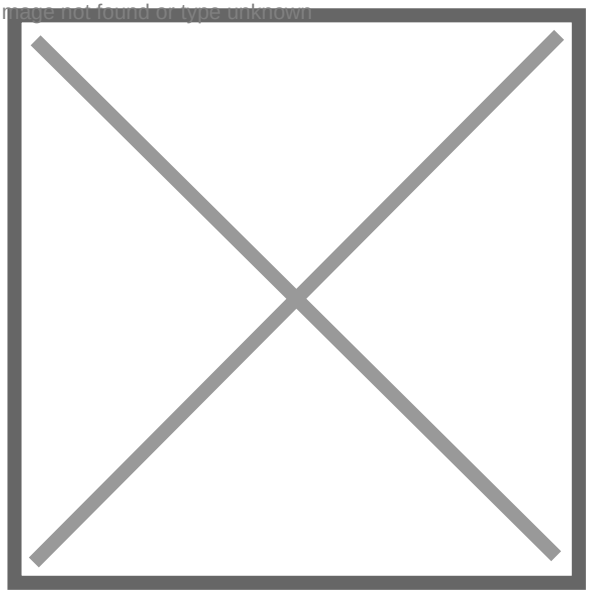

Modification des horaires de travail

Par **chujesus**, le **08/01/2014** à **02:14**

bonjour,

travailleur de nuit dans un service de chirurgie dans une clinique privée à but lucratif
nous sommes sous la convention de la FHP (federation des hospitalisations privées)

la direction souhaite modifier les horaire de nuit des aides soignantes, acuellement sur un roulement de 3 semaines de nuit, 1 poste en 12h(2 aides soignantes)(de 19h a 7h10), et 1 poste en 7h du lundi au vendredi (1 aide soignante(15h 22h30)
la direction souhaite transformer le 15h 22h30 en 19h 2h du matin
et imposer cette nouvelle plage horaire dans le roulement des 3 aides soignantes

est t'il dans son droit??
les employés ont ils des recours poussible
et sont t'il soumis a des conditions particulières
[fluo]merci de vos réponses[/fluo]

Par **Assistant-juridique.fr**, le **02/02/2015** à **11:52**

L'employeur peut en principe modifier les horaires de travail des salariés sans leur accord, sauf lorsque ces horaires sont contractualisés ou bouleversent de façon importante leur situation.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter ce dossier sur la modification des horaires de travail http://www.xxxxxx

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés